

Commune historique de Vareilles

Conseil Communal

Séance du mardi 20 septembre 2016 à 19 heures

Etaient présents : Bernard Romieux, Claudine Leclerc, Francis Huver, Elisabeth Roger, Louis Boucheny, Joël Cretté, Marie-José Masson, Aline Clément, Jean-Claude Fert, Bernard Davoust.

Secrétaire de séance : Elisabeth Roger

Le maire rappelle les résultats de l'enquête menée il y a un an sur les attentes des Vareillois.

Essentiellement :

- 54% pour l'offre santé
- 48% pour la tranquillité sécurité
- 45% Service aux personnes âgées
- 38% Cadre de vie environnement

Ce sont ces dossiers sur lesquels nous allons travailler cette année.

1) Maintien à domicile des personnes âgées

La CCVPO a envoyé un questionnaire pour que les habitants, et notamment les plus âgés, fassent part des difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie de tous les jours : offre de soins, assistance à domicile, commerces, associations, transports etc...

Il est important que chacun réponde à ce questionnaire car c'est à partir de lui que nous pourrons cerner les problèmes pour le maintien des personnes âgées à leur domicile.

2) Relai assistantes maternelles

Un relai pour les assistantes maternelles et les parents a été mis en place par la CCVPO. Une information a été faite à toutes les assistantes maternelles et à tous les parents concernés.

3) Bouches à incendie

Deux bouches à incendie fuient aux Vallées. Il est nécessaire de les remplacer. Coût : 5 000 €

4) Jachère fleurie

Un accord a été passé avec Monsieur Pattyn pour transformer son terrain sur la route de Theil en jachère fleurie. Avec une météo compliquée le délai de floraison a été court. L'expérience est à renouveler en modifiant les variétés de fleurs, en disposant bancs + table + poubelle à côté du cerisier.

La jachère des Vallées n'a pu être réalisée cette année. Elle est à planifier pour l'année prochaine.

5) Cimetière

Le maire rappelle que l'engagement vers le zéro-phyto avait été décidé par le conseil municipal à 9 voix contre une. Les coûts d'entretien du cimetière ont explosé. Près de 200 heures de travail seront nécessaires cette année contre 20 l'année dernière pour un résultat insatisfaisant.

Il va être fait un essai pour réaliser une allée avec un bidim recouvert de cailloux concassés pour limiter l'implantation des graines de mauvaises herbes (mais cela peut être de courte durée).

Deux pistes sont aujourd'hui possibles :

- cerner de plus près l'entretien nécessaire du cimetière (moins parfait) et continuer de l'entretenir comme actuellement.
- Le zéro-phyto est un objectif que nous nous sommes engagés à atteindre. Ce n'est pas un engagement brutal. En attendant les résultats des essais dans les allées, continuer à traiter.

Une discussion sera menée avec les autres communes historiques Chigy et Theil.

Le jardin du souvenir est terminé. Il reste à poser les plaques de marbre sur les cavurnes et à aménager le terrain autour. Prévoir :

- Nivèlement du terrain
- Derrière le jardin haie d'ifs restant vert en permanence

- Autour des cavurnes, du columbarium et jusqu'au banc : géotextile + graviers concassés
- Dans la zone entre les cavurnes : fleurs avec le minimum d'entretien (rosiers ?)

Une annexe au règlement intérieur du cimetière, calquée sur celle de Chigy, est proposée aux conseillers municipaux qui doivent donner leurs observations sous 15 jours.

Les concessions perpétuelles et cinquantenaires vont disparaître. Il ne va plus rester que des concessions temporaires (15 ans maximum) et des concessions trentenaires. Ces concessions sont renouvelables.

Monsieur le maire propose un prix de 700 € pour une cavurne ou une case de columbarium en concession temporaire, et de 900 € en concession trentenaire. Les frais de gravure sur les plaques de marbre ne sont pas compris dans ce prix.

La dispersion des cendres au jardin du souvenir est gratuite mais doit être déclarée préalablement en mairie. Les frais de gravure sur la flamme du jardin du souvenir sont aux frais du demandeur.

6) Opération « Cœur de Village »

Le conseil communal s'est déjà prononcé pour la réfection des caniveaux et des trottoirs. Le fait d'être passé en commune de plus de 1 000 habitants nous oblige à adapter nos trottoirs et nos Etablissement Recevant du Public (ERP) aux handicapés. L'église est concernée par cette démarche. (les autres ERP publiques sont conformes)

Les subventions sont faibles. Notre seule chance d'être subventionné est de présenter un projet cohérent pour rendre attrayant le cœur du village. Cela comprend donc :

- Les caniveaux.
- Les trottoirs de 1,20 m minimum avec possibilité de ramener cette largeur à 0,80 mètre ponctuellement.
- Nous allons demander au conseil départemental de refaire l'enrobé de la rue de l'église en même temps que les caniveaux (échéance 2018)
- Les passages piétons. La continuité des trottoirs et des passages piétons nécessite un dénivelé maximum de 2 cm. Cela nécessite donc des trottoirs en dévers avec risque d'inondation en cas de fortes pluies ou des passages piétons en dos d'âne avec caniveau intégré. Ces passages piétons permettraient de limiter la vitesse des voitures mais occasionneraient des désagréments sonores chez les riverains.
- Deux places de stationnement handicapé (une à côté de l'église et une à côté de la mairie).
- Des places de stationnement.
- Un pont en bois sur le ru, rue du Poncelot.
- Remonter en bordures basses le haricot à l'angle de la rue du Poncelot et de la rue de l'érable pour obliger le contournement par les voitures et le rendre franchissable par les engins agricoles ou les cars qui prennent le virage.
- La possibilité de mettre des fleurs sur les trottoirs et dans les renforcements.
- La possibilité de disposer des sculptures ou œuvres d'art (Salvatore Gallo, Bernard Boizet..).

La première zone concernée par ce projet est la rue de l'église, la rue du Poncelot et la rue de l'Erable jusqu'au 9. Toutes ces zones ont fait l'objet de dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques. Les trottoirs ne devraient donc plus être défoncés.

Une réunion de réflexion et de concertation avec les habitants sera programmée dans la première quinzaine d'octobre. Les travaux devant commencer en 2017

7) SDEY

Le SDEY (syndicat d'électrification de l'Yonne) nous demande les projets de dissimulation de réseau que nous avons.

Dans la continuité du projet précédent est demandé au SDEY d'étudier le prolongement de la dissimulation des réseaux du 9 au 27 rue de l'Erable.

8) Terrain du bîme

Une entreprise de travaux forestiers a été contactée pour broyer tous les déchets sur le terrain récemment acheté à côté du bîme. Une fois les branches broyées et les souches recépées au niveau du terrain naturel, il sera mis provisoirement des moutons à l'intérieur pour l'entretenir.

L'agence de l'eau nous subventionnera à hauteur de 80% pour en faire une zone « humide ». Les Vareillois seront consultés sur l'avenir de ce terrain.

L'idée est d'avoir trois pôles attractifs sur Vareilles : la Source Saint Léger, la jachère fleurie et le bîme.

9) Reprise des chaussées

L'équipe de techniciens de la commune est en train de reprendre les trous dans la chaussée sur toute la voirie communale à l'exception des routes départementales. Les travaux seront rebouchés sur Vareilles la semaine prochaine.

10) Dons de terrains à la commune

Monsieur Granal propose de faire don de trois terrains à la commune

- Parcelle ZB 152 Vigne des Grolois d'une surface de 510 M²
- Parcelle D279 Bois Feuillet d'une surface de 382 M²
- Parcelle D501 La Côte d'Enfer d'une surface de 575 M²

Seuls seraient à régler les frais de notaire.

Monsieur le maire a donné à Monsieur Granal les références des personnes limitrophes qui pourraient être intéressées par le don de ces terrains.

Le conseil communal se prononce pour que la commune accepte le don de ces terrains, dans le cas où aucun riverain ne se manifesterait.

11) Téléphonie mobile

Un pylône téléphonique FREE doit être installé à Vaudeurs. Selon l'emplacement de ce pylône Les Vallées de Vareilles seront désenclavées ou non.

Une demande complémentaire va être faite pour faire considérer Vareilles comme zone blanche selon de nouveaux critères.

12) Augmentation du débit internet

Le conseil intercommunautaire a voté lors de sa dernière assemblée la volonté que des travaux de renforcement de débit soient effectués sur Vareilles. Cela concernerait 219 lignes dont 61 ont un

débit inférieur à 2 Mbit/s à une échéance de 5 ans. Coût des travaux 118 000 € dont 38 000 € sont à la charge de la CCVPO.

En attendant deux études sont faites.

- Une solution wimax développée par la région pour les zones ayant des débits inférieurs à 2Mbit/s (les Vallées seraient concernées). Une antenne wimax pourrait être disposée sur le poteau téléphonique de Vaudeurs.
- Une solution wifi interne à la commune en s'appuyant sur Theil car cette commune dispose, au niveau de la mairie, d'un débit de 80 Mbit/s.

13) Cadeau de Noël aux aînés

La commune Les Vallées de la Vanne organise le samedi 19 novembre deux concerts de Christelle Loury dans l'église de Chigy. Elle y chantera « l'amour dans les chansons d'Edith Piaf ».

A cette occasion la commune invite tous les aînés de plus de 70 ans gratuitement au concert de 17h 30. Une invitation a été distribuée à chaque personne concernée. Elle doit indiquer s'il est nécessaire de la convoiturer.

Il sera proposé cette année pour Noël aux aînés de choisir entre un repas au restaurant ou le colis de Noël traditionnel.

Sans réponse d'une personne concernée, c'est le colis traditionnel de Noël qui sera porté.

Questions diverses

Une Conseillère municipale se plaint que les riverains n'entretiennent pas le ru de Vaudeurs aux Vallées et qu'il est bouché. Elle craint l'arrivée des prochains orages.

Un conseiller municipal pose la question de l'avenir du terrain de Messieurs Dedeken. Le maire répond que le projet du parc des Grolois est définitivement abandonné par la commune et la communauté de communes. Le terrain est donc en cours de vente par le propriétaire. L'acheteur éventuel demande un changement de destination des écuries pour les transformer en maison d'habitation.

La politique actuelle, toutes tendances confondues, vise à protéger les agriculteurs et les terres agricoles. Pour cela la loi Allur 2014 et la loi Macron 2015 confirment la possibilité de changement de destination pour des bâtiments déjà construits en zone, maintenant, non constructible et notamment les bâtiments agricoles. La carte communale de Vareilles précisait déjà en 2007 que le changement de destination en zone non constructible était possible ainsi que l'adaptation, la réfection ou l'extension de constructions existantes, sans préciser leur nature.

Le terrain est alimenté en eau et en électricité. Il est possible d'aménager une plateforme, avec chemin de détournement, pour que les pompiers puissent pomper l'eau de l'étang en cas d'incendie. Un chemin en pierres concassées, sans enrobé, mène à la propriété.

Après contacts avec la DDT, il s'avèrerait que ce bâtiment entre dans ce cadre du changement de destination possible. Une extension sur 25% de la surface serait aussi possible.

Le permis de construire pour adapter le bâtiment ne serait délivré qu'une fois les mises aux normes effectuées (notamment en cas d'incendie).

Aucune demande officielle n'a été faite, actuellement, en mairie pour l'installation d'une activité « quad » sur le terrain. Il est bien évident que si tel était le cas, des négociations seraient menées avec le futur propriétaire pour que cette activité se développe à l'ouest du terrain côté forêt de Champ-fétu avec accès par le chemin en lisière de forêt pour accéder à la route de Theil au-delà des limites de l'agglomération.

Fin de séance à 21h 15